

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi 26 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation :

Présents : 22

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFÉ, Adjoint au Maire,
Mesdames Nelly AUGUSTE, Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, SAINT-AUBIN Fabienne, Monique NICODEMO-SIMION, Michèle SANTACREU, Evelyne PATEY, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Jean-François LARROUX, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Franc CORTESE, Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 6

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Monsieur Thierry VIGNOLLES,
Madame Morgane GUILLEMOT donne procuration à Monsieur René BÉGUÉ,
Monsieur François GAUTHIER donne procuration à Madame Alexandrine MOUCHET,
Madame Sylviane GABEZ donne procuration à Monsieur Michel HANNE,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Madame Virginie LARROUX,
Madame Barbara KIRCH donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK.

Absente : 1

Céline BREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DI BENEDETTO

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers votants : 28

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

La séance est ouverte à 18H30, séance publique.

OBJET : Finances locales : Décisions budgétaires
Débat d'orientations budgétaires

DÉLIBÉRATION 2021-006

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006-DE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Débat d'orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un Rapport (ROB), qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Afin de permettre au conseil municipal de débattre de manière éclairée, il a été adressé à l'appui de la convocation et de la note de synthèse pour la présente réunion un document intitulé débat d'orientations budgétaires 2021 apportant des informations financières aux élus municipaux. Celui-ci est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice comptable 2021,

PRECISE que le document sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 1^{er} mars 2021,

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Rapport d'orientations budgétaires

2021

La tenue du Débat d’Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales, décret D2312-3 du 24 juin 2016). S’il participe à l’information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d’être informée sur l’évolution de la situation financière de la ville, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

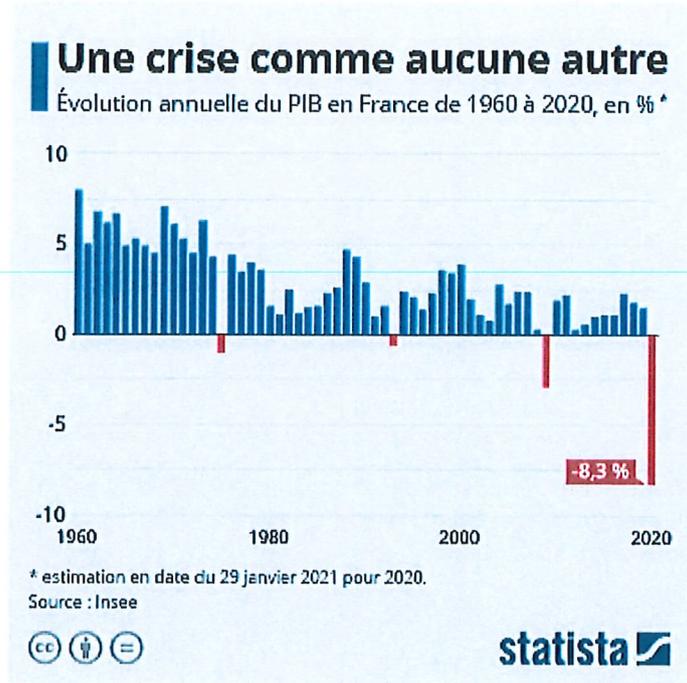
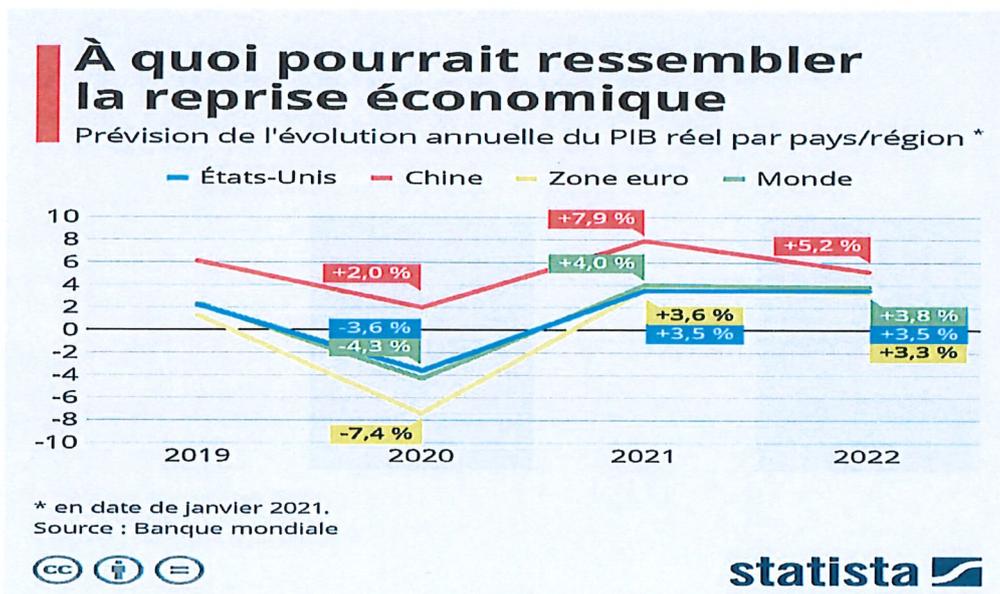
Le Débat d’Orientations Budgétaires est approuvé par un vote de l’assemblée délibérante qui se base sur la présentation d’un rapport, il a pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

I. le contexte économique international et national

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un calendrier et un contexte exceptionnels. Le budget 2021, premier budget de la nouvelle mandature 2020-2026, s'élabore après le renouvellement du Conseil municipal dans un contexte économique international et national inédit marqué par la crise sanitaire du coronavirus.

2020 est une année atypique marquée par une crise sanitaire internationale qui a engendré des conséquences néfastes sur le plan économique. Cette crise importante et inédite, caractérisée par des confinements successifs, a ralenti très fortement la production et donc la croissance. D'un point de vue mondial, le taux de croissance 2020 chute à un niveau historiquement bas en s'orientant sur une prévision de - 4,4% d'après le Fonds Monétaire International (FMI) soit un niveau jamais atteint depuis la grande dépression de 2008. Ci-dessous est présentée l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial et français.



Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID: 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DECE

La zone euro est tout aussi impactée par les effets de la crise sanitaire de -8,3% selon le FMI (situation d'octobre 2020). Néanmoins, les marchés financiers sont pour l'instant stables et les taux d'intérêts sont toujours à un niveau très bas. Cela est lié aux interventions de la Banque Centrale Européenne (BCE) par l'achat important d'actifs, principalement des obligations d'Etat. Dans le cas contraire, la hausse des taux d'intérêts freinerait le rebond attendu de la croissance économique pour 2021 en limitant le développement du crédit bancaire. De plus, face à la hausse de l'endettement, la charge de la dette pèserait davantage sur les agents économiques obérant les marges de manœuvre de croissance du PIB.

A l'échelle nationale, le PIB diminuera de près de 8 % en 2020, soit une dégradation légèrement au-dessus de la moyenne de la zone euro. Les baisses enregistrées aux 1er et 2ème trimestres ne sont pas compensées par la hausse du 3ème en sachant que le 4ème reflètera les effets du reconfinement à compter du 30 octobre dernier.

II. Le contexte législatif : Les trajectoires de la loi de finance

a) Principales tendances sur les finances locales et perspectives

Les prévisions de croissance sont instables compte tenu de la situation sanitaire. Elles dépendent du niveau de propagation du virus, de la résilience de l'économie française et des mesures de soutien prises par l'Etat. Néanmoins le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 a été présenté avec une hausse du PIB de + 8% pour l'année prochaine correspondant à un rebond de croissance plus important que la moyenne de la zone euro mais ne compensant pas la récession de 2020.

De plus, il en ressort :

- ▶ un taux d'inflation prévisionnel de 0,7 % contre à peine + 0,5 % en 2020 selon les dernières estimations gouvernementales ;
- ▶ un niveau de déficit public dégradé à - 8,5 % mais qui s'améliore par rapport à 2020 (- 11,3 %) ;
- ▶ un taux d'endettement (Dettes/PIB) proche de 120 % du PIB en 2020 pour redescendre à 116 % en 2021 (2 600 Mds d'€).

Sous l'effet de la crise sanitaire, l'endettement de l'Etat augmente de 15 points. Par ailleurs, la crise laissera son empreinte sur les bilans des entreprises qui hésiteront à investir et à embaucher. De ce fait, il est à craindre une augmentation du chômage malgré les mesures prises par l'Etat en 2020. Globalement, les finances publiques seront mises à mal par un effet de ciseaux entre des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, notamment fiscales, en raison de la conjoncture économique, des mesures de soutien (plan de relance, mesures de sauvegarde) et du chômage.

Les objets de déficit budgétaires sont les suivants :

En points de produit intérieur brut	Exécution 2019	Prévision d'exécution 2020	Prévision 2021
Solde structurel (1)	-2,2	-0,6	-3,8
Solde conjoncturel (2)	0,2	-7,2	-4,5
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	-1,0	-3,5	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-3,0	-11,3	-8,5

Le déficit public se décompose de la façon suivante :

En points de produit intérieur brut	2019	2020	2021
État	- 3,5	-9,7	-7,4
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	- 0,1	1,1	- 0,1
Administrations publiques locales (APUL)	0,0	- 0,1	0,0
Administrations de sécurité sociale (ASSO)	0,6	- 2,6	- 1,0
Total	- 3,0	- 11,3	- 8,5

Pour faire face à la crise, le plan de relance de 100 Md€ se décompose de la façon suivante :

État	86
Crédits budgétaires	64
dont : mesures déjà engagées dès 2020	15
dont : mission budgétaire « Plan de relance » (AE 2021)	36
dont : PIA 4	11
dont : autres vecteurs budgétaires	2
Baisse des impôts de production	20
Garanties	2
Administrations de sécurité sociale	9
Ségur de la santé - volet « investissement public »	6

	Envoyé en préfecture le 01/03/2021
	Reçu en préfecture le 01/03/2021
Unédic - activité partielle de longue durée	Affiché le 01/03/2021
Cnaf - majoration de l'allocation rentrée scolaire	ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE
Hors administrations publiques	5
Banque des territoires	3
Bpifrance	2
Total	100

Source Rapport Sénat sur le PLF 2021

b) Le projet de loi de finances pour 2021 et ses incidences sur les collectivités

Le projet de loi de finances 2021 prévoit un plan de relance économique post-Covid (« France Relance ») dotée d'une enveloppe de 100 Mds d'€, dont 40 Mds d'€ de contributions européennes, visant à soutenir la reprise en 2021 et 2022.

Prévu sur deux ans, il prévoit des mesures de soutien aux entreprises et aux salariés et se déploie autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour les collectivités locales, différents mécanismes peuvent être mobilisés, notamment :

- ▶ Dotation de Soutien à l'Investissement Local;
- ▶ Partenariat avec les Régions dans le cadre d'un accord régional de relance;
- ▶ Appels à projet concernant la rénovation des bâtiments publics;
- ▶ Financement de projets liés à la mobilité au quotidien et programme européen REACTEU. Les autres dispositions de la loi de finances pour 2021 intéressant les communes sont principalement axées sur la fiscalité, les concours financiers et la redéfinition des indicateurs de richesse.

Les principales dispositions de la loi de finances 2021 sont les suivantes :

- La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation : À la suite de la suppression totale de la TH des résidences principales pour 80% des foyers effective en 2020 (cf article 5 de loi de finances de 2018), il a été également annoncé la même mesure de disparition progressive pour les 20 % des foyers non concernés jusqu'à présent (cf article 16 de la loi de finances de 2020). Ainsi, à partir de 2021 un dégrèvement sur la TH des résidences principales s'appliquera jusqu'en 2023. L'application du dispositif s'apprécie en fonction du revenu du foyer fiscal (article 1417 du Code Général des Impôts) de l'année précédente. Selon l'évolution de ce revenu, il est donc possible de passer d'un cas de figure à un autre (imposition ou non) entre 2020 et 2022. C'est en effet déjà le cas cette année où selon la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) 800 000 ménages qui ont bénéficié de la réforme en 2019 paient la TH en 2020. A l'inverse, 1 000 000 de foyers obtiennent un dégrèvement du fait de leur baisse de revenus. Pour rappel, en 2020, le dégrèvement de « 80% » porte sur la totalité de la cotisation de TH au taux de 2017. A partir de 2021, le produit de TH sur les résidences principales sera affecté à l'Etat et le dégrèvement transformé en exonération. A compter de 2023, la TH sur les résidences principales n'existera plus. Seule subsistera la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le rôle général des locaux « assujettis à la TH » des résidences principales sera maintenu au cas où certaines d'entre elles deviennent résidences secondaires. Aussi, le taux de la THRS ne pourra être augmenté en 2021 et 2022 tout comme la Taxe sur les Logements Vacants (TLV). En l'absence de TLV, cette dernière ne pourra être créée avant 2023.

- La redéfinition d'un nouveau panier fiscal : le nouveau panier de ressources des collectivités. Les communes transfèrent de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au 1er janvier 2021. À la suite de ce transfert, il sera constaté pour chacune des communes si elle est dite « sous-compensée » (perdante suite au transfert) ou « surcompensée » (gagnante suite au transfert). Afin de maintenir un niveau constant de ressources avant et après réforme, un mécanisme de neutralisation est mis en place entre la recette de la Taxe d'Habitation initialement perçue et la ressource de la Taxe Foncière départementale transférée. C'est l'instauration d'un « coefficient correcteur » qui permettra de compenser ou prélever à hauteur des écarts de produits entre la valeur de la TFB départementale transférée aux communes et la part de la TH supprimée. Ce coefficient correcteur sera appliqué chaque année sur les bases actualisées à taux constant. La nouvelle répartition des ressources publiques se traduit pour les départements et les EPCI par la perception d'une part de TVA à la place respectivement de leur Taxe Foncière et de leur Taxe d'Habitation. Pour les communes, l'année 2020 est considérée comme une année blanche en matière de taux de Taxe d'Habitation puisqu'aucune hausse n'est possible. De même, les taux ou montants d'abattements sont gelés au niveau de 2019. Cette réforme induit également de nouvelles règles de lien entre les taux d'imposition. Désormais, le taux de TH sur les résidences secondaires ne pourra augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB ou le taux moyen pondéré des 2 taxes foncières et le taux de TFNB ne pourra augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFPB. En 2021, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels, etc. est égal au taux de variation, entre novembre 2019 et novembre 2020, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 0,2% (après 2,2% en 2019 et 1,2% en 2020).
- Une réduction historique des impôts de production : le PLF 2021 prévoit une baisse des impôts de production à hauteur de 10 Mds d'€. Il s'agit d'impôts supportés par les entreprises du fait de leur activité de production, indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services. Il est abordé ci-dessous l'impact sur le foncier bâti des communes, sachant que cette mesure touche également les recettes fiscales des EPCI (CFE, TF, Versement mobilité). La méthode dite « comptable », qui sert à évaluer la valeur locative des établissements industriels, est révisée, afin de la rendre moins pénalisante. Il est effectivement prévu dans l'article 4 du PLF 2021 la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels. Le gain attendu pour les entreprises industrielles atteint près de 3,3 milliards d'euros (baisse de 1,75 milliard de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de 1,54 milliard pour la Cotisation Foncière des Entreprises). En lien avec la suppression de la TH sur les résidences principales, cette mesure aura des conséquences dans le calcul du produit du foncier bâti en faisant apparaître un déséquilibre. En effet, une commune sous-compensée verra s'accroître son écart de ressources avec la baisse du produit de TFPB en 2021 par l'application de la réduction des valeurs locatives concernées. En revanche, une commune surcompensée verra son écart de ressource diminué. Aussi, ce même article 4 du PLF 2021 prévoit de prendre en compte la nouvelle compensation de foncier bâti dans la détermination du produit de foncier bâti communal. Depuis 2018, les locaux industriels, comme tous les locaux, sont revalorisés annuellement en fonction du coefficient d'actualisation basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Pour 2021 et les années suivantes, une évolution différente est proposée en faisant évoluer les bases en fonction d'un coefficient égal à la moyenne nationale des coefficients d'évolution départementaux des loyers des locaux commerciaux et professionnels. A la date de rédaction de ce rapport, la disposition a été supprimée en première lecture à l'assemblée nationale.

- Les concours financiers et la péréquation : Les concours financiers seraient de 51,9 Mds d'€ pour 2021. Le montant de la Dotation serait de 18,3 Mds d'€ pour les communes et les EPCI. Dans le détail, 0,8 Mds d'€ seraient consacrés à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), 2,5 Mds d'€ à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 1,8 Mds d'€ à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Le PLF 2021 prévoit une hausse de la péréquation verticale (DSR, DSU) de 180 M€ (+ 90 M€ pour chacune des 2 dotations). Les variables d'ajustement sont impactées à hauteur de 51 Millions d'€. Ainsi les compensations d'exonérations de Taxe d'Habitation du bloc communal sont supprimées en lien avec la réforme de la taxe d'habitation. Elles sont intégrées dans le produit de la taxe d'habitation à remplacer par la Taxe sur le Foncier Bâti départementale récupérée. La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal est maintenue pour 2021. Tout comme la DCRTP, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) est maintenu.

- Concernant les dotations d'investissement aux collectivités locales, les autorisations d'engagement atteignent 2.766 milliards d'euros (1.046 milliards d'euros pour la DETR, 570 millions d'euros pour la DSIL, 1 milliard d'euros pour la DSIL exceptionnelle et 150 millions d'euros pour la DPV).

- Les indicateurs de pression et de richesse fiscale : La mise en œuvre de la réforme de la TH et de la réduction des valeurs locatives foncières des établissements industriels induit une remise en question des indicateurs de richesse et de pression fiscale servant notamment à la répartition des dotations et aux dispositifs de péréquation. Ainsi, de nouvelles modalités d'évaluation sont mises en place. Une neutralisation totale des effets est prévue en 2022 pour corriger les écarts constatés avant et après réforme. A partir de 2023, la correction diminuera progressivement chaque année. A partir de 2028, les nouvelles modalités d'évaluation du potentiel fiscal seront prises en compte intégralement. Le potentiel fiscal, qui mesure la richesse fiscale, sera défini par la somme du potentiel des taxes ménages et du potentiel fiscal économique. Le régime fiscal de la commune (commune isolée, à fiscalité additionnelle, professionnelle de zone ou unique) influera sur la méthode de prise en compte et de calcul des produits fiscaux. Le potentiel financier, qui mesure la richesse financière, sera défini par la somme du potentiel fiscal, de la DGF et des prélèvements fiscaux. Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), qui mesure la part de fiscalité prélevée revenant à l'EPCI, déduction faite des dépenses de transferts, tiendra compte à partir de 2022 du produit de la THRS, de la TVA et de la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

- Taxe d'aménagement : L'article 155 de la LF pour 2021 prévoit les modalités du transfert de la gestion des taxes d'urbanisme dont la taxe d'aménagement des directions départementales des territoires (DDT) à la direction générale des finances publiques (DGFIP), qui n'en assure aujourd'hui que le recouvrement. Pour les délibérations prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021, l'article 155 décale l'exigibilité de la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement était exigible à la date d'émission du titre de perception. La taxe est désormais exigible à la date de réalisation définitive des opérations. Les redevables sont désormais les personnes bénéficiaires des autorisations d'urbanisme à la date d'exigibilité de la taxe. Pour mémoire, les redevables étaient les personnes bénéficiaires des autorisations d'urbanisme ; ce dispositif posait des difficultés en cas de transfert de cette autorisation. Par ailleurs, le versement pour

sous-densité est supprimé car jugé inefficace à atteindre ses objectifs
l'étalement urbain.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
Reçu en préfecture le 01/03/2021
Affiché le 01/03/2021
ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

- Les autres dispositions : Le PLF 2021 (art 57) prévoit l'entrée en vigueur progressive au 1er janvier 2021 de l'automatisation du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Par ailleurs, La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) deviennent une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) perçue par l'État. Pour ce faire, le tarif de la TCCFE sera fixé unilatéralement à sa valeur maximum en 3 ans pour toutes les collectivités, y compris pour les 21% qui ne sont pas au maximum ou qui ont voté un tarif à zéro. Au total, la fixation du produit au tarif maximum génère 100 M€ de recettes supplémentaires pour les collectivités concernées. La pression fiscale s'accroît ainsi de 55€ au plus pour les contribuables concernés, soit 0,7% des ménages. Par ailleurs, le dispositif relatif aux zones de revitalisation rurale (ZRR) devait s'éteindre au 31 décembre 2020 mais ce dernier est prolongé jusqu'en 2022. Enfin, la loi de finances 2021 consacre l'extinction des taxes funéraires perçues par les communes.

III. Analyse financière

1/ Evolution des résultats et analyse globale:

Concernant la commune de Merville, les éléments du résultat de clôture de l'exercice 2020 sont les suivants :

➤ Section de fonctionnement :

Excédent 2020	548 366.94 €
Excédent 2019	336 911.84 €
Excédent 2018	454 002.77 €

Report 2020	1 458 578.79 €
Report 2019	910 211.85 €
Report 2018	1 030 930.38 €

SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT CLOTURE = 1 458 578.79 €

➤ Section d'investissement :

Déficit 2020	-326 877.02 €
Déficit 2019	-773 796.14 €
Excédent 2018	476 825.52 €

RAR DEPENSES : 417 920.76 €

RAR RECETTES : 1 209 974.88 €

EXCEDENT RAR : 792 054.12 €

SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT CLOTURE = 465 177.10 €

Dans un contexte d'incertitudes sur les finances des collectivités territoriales et malgré la crise liée à l'épidémie de covid-19, les résultats des deux sections de la commune sont encourageants et notre situation financière demeure saine de façon générale.

2/ Les soldes intermédiaires de gestion en K€ :

	2018	2019	2020	ECART	VARIAT
PDTS	4 571 198 €	4 905 150 €	4 827 116 €	- 78 033.66 €	-1.59 %
CHARGES	3 903 577 €	4 328 297 €	3 984 665 €	- 343 631.63 €	-7.94 %
EBC	667 621 €	576 853 €	842 451 €	265 598 €	46.04%
PDTS EXCEPT	36 508 €	65 719 €	1 947 €	- 63 772 €	-97.04 %
CHARG EXCEPT	15 984 €	14 412 €	997 €	- 13 415 €	-93.08 %
EPARGNE DE GESTION	688 145 €	628 160 €	843 401 €	215 241 €	34.27%
PDTS FINANCIERS	0	0	10 €	10 €	100%
INTERETS	92 234 €	80 326 €	70 384 €	- 9 942 €	- 12.38 %
CAF BRUTE EPARGNE BRUTE	595 911 €	547 834 €	773 027 €	225 193 €	41.11%
EMPRUNTS	255 937 €	251 646 €	254 933 €	3 287 €	1.31 %
CAF NETTE EPARGNE NETTE	339 974 €	296 188 €	518 094 €	221 906 €	74.88 %
intérêts + capital emprunt	348 171 €	331 972 €	325 317 €		-6 655 €

Les produits et les charges suivent la même tendance à la baisse mais d'une manière beaucoup plus marquée pour les charges. Cette situation est le résultat de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 et aux confinements successifs. Ce résultat est conjoncturel et non structurel.

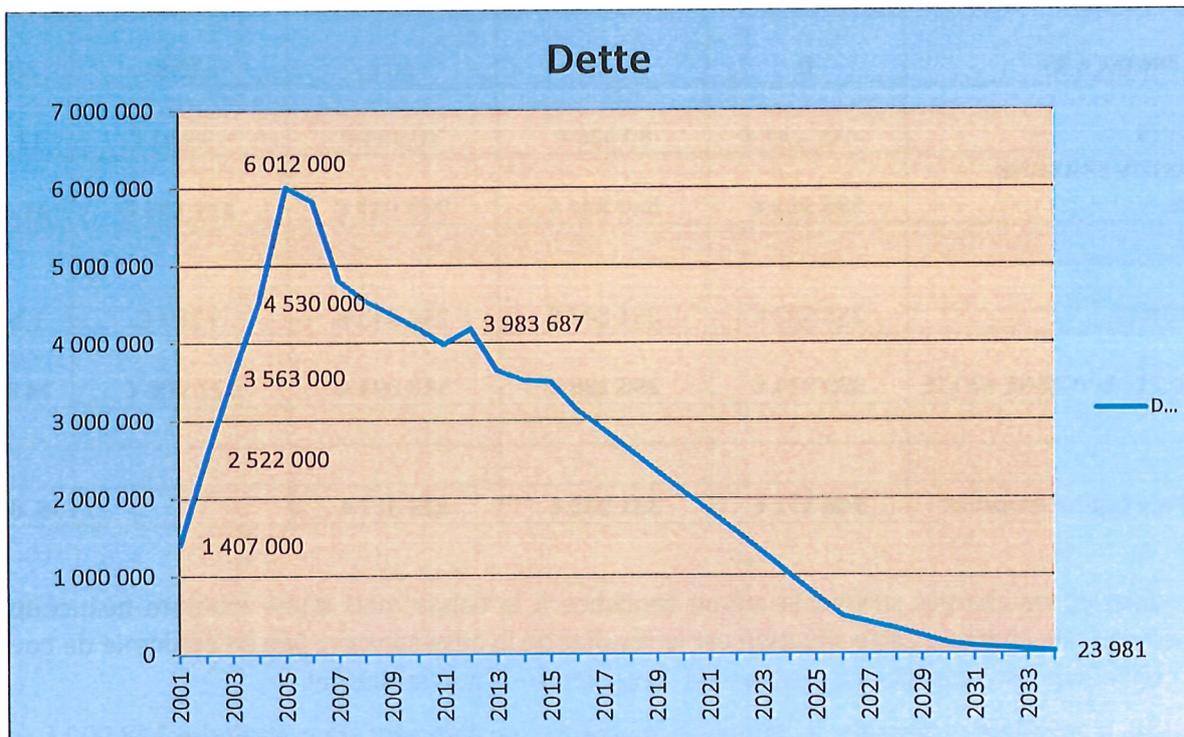
La capacité d'autofinancement de la commune augmente sensiblement pour atteindre 518 000 € soit un pourcentage d'augmentation de 74,88 % par rapport à l'année 2019.

3/ La dette de la commune :

	2019	2020	2021
CAPITAL	246 329 €	254 933 €	248 582 €
INTERÊTS	86 542 €	70 384 €	65 415 €
ANNUITE	332 871 €	325 317 €	313 997 €

année	dette capital 1 ^{er} janvier	annuité exercice
2015	3 053 959 €	378 127 €
2019	2 065 113 €	332 871 €
2020	1 855 031 €	325 317 €
2021	1 600 098 €	313 997 €

N'ayant pas contracté d'emprunts depuis le début du mandat, l'endettement de la commune continue de diminuer. De plus, 3 prêts se sont éteints en 2020.



Ratios de dette	2018	2019	2020	SEUIL D'ALERTE
en cours/ EB en années	3,77	3,66	2.07	12
en cours / capital en années	6,48	7,29	6.44	12
en cours /habitant en euro	434€	318€	268 €	950 € moyenne nationale
en cours / produits de fonctionnement	0.46	0.38	0.34	1.33

01-janv -3 ans	2016	2017	2018	2019	2020	2021
POPULATION	5 054	5 201	5 332	5 459	5 710	5 978
évolution	99	147	131	127	251	268

La population estimée au 1^{er} janvier 2021 de 5 978 habitants est basée sur les chiffres INSEE de l'année 2017 soit 4 ans de décalage.

PROSPECTIVE ANNUITES PLURIANNUELLES DES EMPRUNTS :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
313 997	315 206	318 706	293 765	294 344	75 488	75 488	75 488	75 488

L'extinction de la dette actuelle est prévue pour 2029.

La commune de Merville envisage de contracter un emprunt de l'ordre de 3 millions d'euros dans le courant de l'année 2021 pour réaliser un projet structurant de nouveau groupe scolaire. L'école actuelle est saturée avec 28 classes et dans l'incapacité d'absorber la croissance démographique dynamique.

Ce nouvel emprunt augmentera l'endettement par habitant mais la situation financière de la commune restera saine. En témoigne les 2 indicateurs ci-dessous :

- La capacité de désendettement de la commune sera toujours inférieure à 12 même avec un encours de dette estimée à 4 600 098 €. En tenant compte de la moyenne de l'épargne brute des 3 dernières années, la capacité de désendettement serait de 7.20.
- Le ratio de surendettement. Le seuil critique est fixé à 1.33. La commune doit pouvoir en utilisant l'intégralité de ses produits de fonctionnement solder l'intégralité de sa dette en 1.33 année. En tenant compte de la moyenne des produits de fonctionnement des 3 dernières années, le ratio de surendettement serait de 0.97.

Avec ce nouvel emprunt, les marges de manœuvre seront réduites jusqu'en 2025. A compter de 2026, la situation s'améliorera avec l'extinction de plusieurs prêts.

4/ Section d'investissement

DEFICIT EXERCICE 2020	-326 877.02 €
SOLDE RAR 2020	792 054.12 €
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	465 177.10 €

+ 1100 K€ investissements en 2020 dont		Recettes 2020	
805 K€	Salle multiculturelle	234 K€	Taxe d'aménagement
65 K€	Equipement des services + travaux patrimoine	48 K€	FCTVA
105 K€	Nouveau groupe scolaire	430 K€	Subventions
50 K€	Etudes nouveaux projets	933 K€	Virement section de fonctionnement
75 K€	Voirie		

	RAR DEPENSES 2020		RAR RECETTES 2020	
11	MOBILIER ECOLES	1 000.00 €	CESSION TERRAIN INTERMARCHÉ	165 000.00 €
12	PLACE DE LA REPUBLIQUE	170.76 €	ETAT DSIL SALLE MULTICULTURELLE	177 348.58 €
18	PLU	11 400.00 €	REGION SALLE MULTICULTURELLE	360 000.00 €
56	SALLE POLYVALENTE	7 200.00 €	CD 31 SALLE MULTICULTURELLE	152 818.30 €
58	BIBLIOTHEQUE	50 000.00 €	ETAT DETR ACCESSIBILITE BATIMENTS	43 350.00 €
62	CIMETIERE	900.00 €	REGION ACCESSIBILITE BATIMENTS	43 350.00 €
70	EGLISE	62 000.00 €	REGION BIBLIOTHEQUE	69 675.00 €
71	ETUDES	20 400.00 €	CD 31 BIBLIOTHEQUE	146 053.00 €
76	SALLE MULTICULTURELLE	183 000.00 €	ETAT TOITURE SALLE POLYVALENTE	52 380.00 €
80	POLICE MUNICIPALE	650.00 €		
81	MOBILIER ENFANCE JEUNESSE	5 100.00 €		
84	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	76 100.00 €		
	TOTAL	417 920.76 €		1 209 974 .88 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

N°Fiche	Libellé	RAR 2019	+ inv 2020	BUD	DM	REALISE
				2020		
F11	MOBILIER ECOLES		16 832.00 €	16 832.00 €	4 572.00 €	10 747.58 €
F12	PAVE/PLACE REPUBLIQUE	170,76 €		170,76 €		0,00 €
F13	PLANTATIONS		1 500,00 €	1 500,00 €		0,00 €
F14	INVESTISSEMENT ASSOCIATIF		6 589.00 €	6 589.00 €		2 438.00 €
F16	MATERIEL INFORMATIQUE		21 406.00 €	21 406.00 €	442.00 €	21 100.11 €
F18	PLU	7 096.00 €	12 224.00 €	19 320.00 €		7 920.00 €
F21	SIGNALISATIONS	2 267.00 €	4 548.00 €	6 815.00 €		0.00 €
F27	MOBILIER URBAIN		3 000.00 €	3 000.00 €		0.00 €
F30	MAIRIE		2 327.00 €	2 327.00 €		2 148.00 €
F44	TRAVAUX DIVERS PATRIMOINE		8 850.00 €	8 850.00 €		0.00 €
F56	SALLE POLYVALENTE		267 420.00 €	267 420.00 €		8 646.16 €
F58	BIBLIOTHEQUE		285 979.00 €	285 979.00 €		1 413.31 €
F59	POOL ROUTIER VOIRIE		75 000,00 €	75 000,00 €		74 310,73 €
F62	CIMETIERE		15 000.00 €	15 000.00 €		8 350.00 €
F70	EGLISE	38 685.00 €	31 494.00 €	70 179.00 €		4 379.00 €
F71	ETUDES	19 355.00 €	43 045.00 €	62 400.00 €		42 000.00 €
F73	ALARME		20 000.00 €	20 000.00 €		0.00 €
F76	SALLE MULTICULTURELLE	792 085.99 €	196 971.00 €	989 056.95 €		805 917.01 €
F77	GROUPE SCOLAIRE		12 963.00 €	12 963.00 €		12 960.00 €
F79	ADAP		85 000.00 €	85 000.00 €		0.00 €
F80	POLICE		1 280.00 €	1 280.00 €		615.60 €
F81	MOBILIER ENFANCE JEUNESSE		9 235.00 €	9 235.00 €		3 389.00 €
F84	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE		167 886.00 €	167 886.00 €		91 737.04 €
RD	TRAVAUX RD		2 400.00 €	2 400.00 €		0.00 €
	Total opérations BP2019	859 659.75 €	1 290 949.00 €	2 150 608.75 €	5 014.00 €	1 098 074.54 €

IV. Projection 2021/2022:

1/ Fonctionnement

LES DEPENSES :

	2020	2021	VARIATION	évol	2022	VARIATION	évol
011 Charges générales	794 588.71 €	946 950.00 €	152 361.28 €	19.17%	1 025 000.00 €	78 050.00 €	8.24%
012 charges de personnel	2 826 569.96 €	2 966 000.00 €	139 4130.04 €	4.93 %	3 100 000.00 €	134 000.00 €	4.52%
65 Autres charges gestion courante	363 506.70 €	434 750.00 €	71 243.30 €	19.6%	440 000.00 €	5 250.00 €	1.21%
66 charges financières	70 384.11 €	70 000.00 €	- 384.11 €	0.55%	80 000.00 €	10 000.00 €	14.29%
67 charges exceptionnelles	997.16 €	0.00 €	- 997.16 €	0%	0.00 €	0.00 €	0%
TOTAL	4 056 046.64 €	4 417 700 €	361 653.36 €	8.92%	4 645 000.00 €	227 300.00 €	5.15%

2021 :

Les charges générales augmentent de 20% environ mais retrouvent leur rythme normal (957 000 € en 2019). Les résultats de l'année 2020 ne sont pas révélateurs car la commune a beaucoup moins dépensé en raison des confinements successifs.

Les charges de personnel augmentent également mais dans des proportions acceptables. Cette augmentation résulte de l'évolution naturelle des carrières (GVT = glissement vieillesse technicité) et des recrutements prévus pour adapter la commune aux nouveaux besoins (chef de projets culturels et 4^{ème} policier municipal). De plus, la commune subit une augmentation du coût de l'assurance de personnel en corrélation avec l'accroissement de l'absentéisme.

Concernant les autres charges de gestion courante, la différence à la hausse correspond à la subvention versée au CCAS qui est rétablie à son montant habituel. En 2020, de façon exceptionnelle, le versement avait été réduit de moitié.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE



2022 :

L'augmentation des charges générales est liée aux coûts des nouveaux bâtiments communaux (salle multiculturelle, bibliothèque, nouveau groupe scolaire)

L'évolution structurelle des charges de personnel s'explique par les nouveaux besoins générés par l'entrée en fonction des nouveaux bâtiments. Les autres charges de gestion courante sont constantes.

Les charges financières augmentent par la souscription du nouvel emprunt réalisé en 2021.

LES RECETTES :

RECETTES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Projection 2021
REMBOURSEMENT REMUNERATIONS PERSONNEL	64 593.00 €	95 386.00 €	60 000.00 €
CONCESSIONS CIMETIERE	2 500.00 €	9 100.00 €	5 000.00 €
REDEVANCE DOMAINE PUBLIC	21 942.00 €	23 411.00 €	21 000.00 €
REDEVANCE DROITS PERISCOLAIRES	434 747.00 €	284 588.00 €	300 000.00 €
TH + TFB + TFB	2 316 026.00 €	2 402 753.00 €	2 450 000.00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CCHT	375 861.00 €	375 861.00 €	375 861.00 €
DROITS DE PLACE	6 300.00 €	1 731.00 €	1 000.00 €
TAXE PYLONES	58 272.00 €	61 032.00 €	60 000.00 €
TAXE ADDITIONNELLE SUR LES DROITS DE MUTATION	314 048.00 €	212 483.00 €	250 000.00 €
AUTRE TAXE TERRAIN DEVENU CONSTRUCTIBLE	29 281.00 €	0.00 €	5 000.00 €
DGF	356 946.00 €	380 323.00 €	390 000.00 €
DSR	232 495.00 €	262 888.00 €	270 000.00 €
DNP	229 055.00 €	240 341.00 €	235 000.00 €
FCTVA	0.00 €	2 929.09 €	5 000.00 €
AUTRES PARTICIPATIONS	155 972.00 €	168 767.93 €	150 000.00 €
CAF	237 044.00 €	225 182.00 €	210 000.00 €
COMPENSATION TH	15 971.00 €	16 106.00 €	16 000.00 €
COMPENSATION TF	34 315.00 €	35 489.00 €	35 000.00 €
AMENDES DE POLICE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
REVENUS DES IMMEUBLES	10 694.00 €	11 307.00 €	10 000.00 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021

ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

Persect
Evraut

	2020	2021	VARIATION	évol	2022	VARIATION	évol
Recettes							
70 produits services	333 663.10 €	327 050.00 €	- 6 583.10 €	-1.98%	330 000.00 €	2 950.00 €	0.9%
73 impôts taxes	3 054 312.36 €	3 141 861.00 €	87 548.64 €	2.87%	3 150 000.00 €	8 139.00 €	0.26%
74 dotation participation	1 332 446.80 €	1 311 000.00 €	- 21 446.80 €	-1.61%	1 340 000.00 €	29 000	2.21%
75 autres produits	11 308.06 €	10 000.00 €	- 308.06 €	-11.57%	10 000.00 €	0	0%
77 produits exceptionnels	1 947.20 €	1 500.00 €	- 447.20 €	-22.96%	1 500.00 €	0	0%
13 atténuation de charges	95 386.02 €	60 000.00 €	- 35 386.00 €	-37.1%	60 000.00 €	0	0%
TOTAL	4 829 063.54 €	4 851 411.00 €	22 347.46 €	0.46%	4 891 500.00 €	40 089.00 €	0.83%

2021 :

Les produits des services restent à un niveau équivalent en raison du contexte sanitaire qui ne laisse que peu de visibilité. Les impôts et taxes augmentent en raison des bases dynamiques de la commune corrélée à la croissance démographique. Les dotations ont été calculées avec prudence, une légère augmentation malgré l'augmentation du nombre d'habitants. La diminution constatée pour les dotations provient de la dotation de la CAF en raison du contexte sanitaires.

2022 :

On constate une légère augmentation des produits liée encore une fois à la croissance démographique de la commune qui font accroître recettes escomptées sur les différents chapitres.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

Les soldes intermédiaires de Gestion

	2020	2021	ECART	VARIAT	2022	ECART	VARIAT
PDTs	4 827 116.00 €	4 849 911.00 €	22 795.00 €		4 890 000.00 €	40 089.00 €	
CHARGES	3 984 665.00 €	4 347 700.00 €	363 035.00 €		4 565 000.00 €	217 300.00 €	
EBC	842 451.00 €	502 211.00 €	- 340 240.00 €	-40.39%	325 000.00 €	-177 211.00 €	-35.29%
PDTs EXCEPT	1 947.00 €	1 500.00 €	- 447.00 €		1 500.00 €	0.00 €	
CHARG EXCEPT	997.00 €	0.00 €	-997.00 €		0.00 €	0.00 €	
EPARGNE DE GESTION	843 401.00 €	503 711.00 €	-339 690.00 €	-40.28%	326 500.00 €	-177 211.00 €	-35.18%
PDTs FINANCIERS	10.00 €	0.00 €	0		0.00 €	0.00 €	
INTERETS	70 384.00 €	70 000.00 €	-384.00 €		65 000.00 €	-5 000.00 €	
CAF BRUTE EPARGNE BRUTE	773 027.00 €	433 711.00 €	- 339 316.00 €	-43.89%	261 500.00 €	-172 211.00 €	-39.71%
EMPRUNTS	254 933.00 €	248 583.00 €	- 6 350.00 €		243 000	-5 580.00 €	
CAF NETTE EPARGNE NETTE	518 094.00 €	185 128.00 €	- 332 966.00 €	-64.27%	18 500.00 €	-166 628.00 €	-90.01%
intérêts + capital emprunt	325 317.00 €	318 583.00 €	- 6 734.00 €		308 000.00 €	-10 583.00 €	

Au regard du manque de visibilité sur les finances publiques et de la crise sanitaire actuelle, nous avons basé notre projet sur une hypothèse pessimiste. Les charges augmentent plus vite que les recettes. La construction de nouveaux bâtiments, nécessaires aux nouveaux besoins habitants, va alourdir les coûts du budget de fonctionnement. La commune devra compenser cette situation par la recherche de nouvelles recettes.

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

2/ L'Investissement : plan pluriannuel et budget primitif 2021

Le budget 2021 s'inscrit dans le plan pluriannuel présenté chaque année.

Le budget 2021 comprendra les dépenses nécessaires au maintien des équipements et à l'amélioration des performances (fiches présentées au budget) mais aussi la mise en œuvre de projets structurants.

La maîtrise du budget fonctionnement permettra d'effectuer un virement d'environ 1 300 000€ à la section investissement et ainsi poursuivre les projets structurants et accélérer les améliorations nécessaires :

- Projet culturel en lançant la construction de la bibliothèque – médiathèque
- Projet scolaire et première tranche des équipements sportifs au sein de l'écoquartier de Lartigue
- Réfection totale de la couverture de la salle polyvalente

Ce budget témoignera de la volonté communale de maintenir un niveau d'investissement important.

Le pool routier de 75 K€ nous permettra de continuer à rénover nos routes et de prévoir le projet majeur d'urbanisation du chemin de Lartigue desservant le nouvel écoquartier.

Les travaux à l'Eglise se poursuivront par une deuxième tranche de peinture du plafond.

Le plan de mise en accessibilité atteindra 80 % de réalisation (Adap) avec l'accès aux étages de l'Espace Naudin et de la salle polyvalente (la plus grosse partie des investissements (80 k€).

Face à ces enjeux, nous avons poussé la prospective détaillée jusqu'en 2025 et plus globale jusqu'à 2030 pour vérifier que le plan de développement prévu dans le contrat de Bourg Centre signé avec tous les partenaires le 24 janvier 2020 puisse être mis en œuvre et disposer en 2030 des équipements nécessaires à un « village » de presque 8000 habitants

- A court terme : après avoir réalisé le centre social et la salle culturelle, la bibliothèque – médiathèque viendra compléter le pôle multiservices vitalisant le centre du village
- A moyen terme : la revue des équipements à implanter dans l'écoquartier de Lartigue permettra d'ouvrir en 2022 le nouveau groupe scolaire et ses équipements de proximité, tout en intégrant un volet logement contribuant à la diversité et au financement du projet public
- A long terme : l'importance de se doter de réserves foncières conséquentes est capitale. Non seulement par leur implantation pour l'équilibre du territoire, et cela sera étudié lors de la révision du PLU, mais aussi par leur capacité à contribuer au financement en temps utiles des investissements public, réduisant ainsi les besoins d'emprunt

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

COMMUNE DE MERVILLE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES -

Chap. Article	LIBELLES DES CHAPITRES ET ARTICLES	REALISATIONS 2019	REALISATIONS 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
CHAPITRE 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		1 030 930,38 €	910 211,85 €	1 458 578,79 €	
002	Excedents antérieurs reportés	1 030 930,38 €	910 211,85 €	1 458 578,79 €	
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES -		64 592,63 €	95 386,02 €	60 000,00 €	
6419	Remboursement sur rémunérations	64 592,63 €	95 386,02 €	60 000,00 €	
CHAPITRE 042 - OPERATIONS TRANSFERTS ENTRE SI		22 326,90 €	3 890,67 €	7 028,28 €	
722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	20 369,73 €	1 990,50 €	5 000,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	1 900,17 €	1 900,17 €	2 028,28 €	
7811	Reprise sur amortissement	57,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES		459 962,83 €	333 663,10 €	327 050,00 €	
70311	Concessions funéraires	2 500,00 €	9 100,00 €	5 000,00 €	
70323	Redevances d'occupation du domaine public	21 942,47 €	23 411,26 €	21 000,00 €	
70388	Autres redevances et recettes diverses	694,62 €	1 780,95 €	500,00 €	
704	Photocopies	78,35 €	11,30 €	50,00 €	
7062	Redevances et droits à caractère culturel	0,00 €	725,00 €	500,00 €	
7067	Redevances et droits Pécuniaire Enseig	434 747,39 €	284 588,30 €	300 000,00 €	
70688	Autres prestations de services	0,00 €	39,30 €	0,00 €	
7083	Locations diverses	0,00 €	217,50 €	0,00 €	
70878	Remb Frais par autres redevables	0,00 €	13 789,49 €	0,00 €	
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES -		3 099 784,82 €	3 054 312,36 €	3 141 861,00 €	
73111	Taxe habitation - Taxes foncières -	2 315 085,00 €	2 400 530,00 €	2 450 000,00 €	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	941,00 €	2 223,00 €	0,00 €	
73211	Allocations compensatrices versées par la CC	375 861,19 €	375 861,19 €	375 861,00 €	
7336	Droits de place	6 296,40 €	1 730,90 €	1 000,00 €	
7338	Autres taxes	0,00 €	452,46 €	0,00 €	
7343	Taxe sur les pylones électriques	58 272,00 €	61 032,00 €	60 000,00 €	
7381	Taxe afférente au droits de mutation	314 048,23 €	212 482,81 €	250 000,00 €	
7388	Autres taxes diverses	29 281,00 €	0,00 €	5 000,00 €	
CHAPITRE 74 - DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTI		1 270 112,56 €	1 332 446,80 €	1 311 000,00 €	
7411	Dotation forfaitaire	356 946,00 €	380 323,00 €	390 000,00 €	
74121	DGF DSR 1ère Fraction	232 495,00 €	262 888,00 €	270 000,00 €	
74127	Attribution Fds National de péréquation	229 055,00 €	240 341,00 €	235 000,00 €	
744	FCTVA sur fonctionnement	0,00 €	2 929,09 €	5 000,00 €	
74712	Emplois d'avenir	9 014,90 €	0,00 €	0,00 €	
74718	Autres participations, Etat (FPIC)	155 272,00 €	168 767,93 €	150 000,00 €	
7478	CAF	237 043,66 €	225 181,78 €	210 000,00 €	
7482	Compensatio pour perte taxe additionnelle	0,00 €	421,00 €	0,00 €	
74834	Attribution compensation T.F	15 971,00 €	16 106,00 €	16 000,00 €	
74835	Attribution compensation T.H	34 315,00 €	35 489,00 €	35 000,00 €	
7488	Autres attributions et participations (amendes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COU		10 696,50 €	11 308,06 €	10 000,00 €	
752	Revenus des immeubles	10 693,86 €	11 307,00 €	10 000,00 €	
7588	Produits divers de gestion courante	2,64 €	1,06 €	0,00 €	
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS-		0,00 €	9,73 €	0,00 €	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00 €	9,73 €	0,00 €	
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS -		175 718,58 €	1 947,20 €	1 500,00 €	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	3 015,23 €	0,00 €	0,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
7788	Autres produits exceptionnels	62 703,35 €	1 947,20 €	1 500,00 €	
TOTAUX RECETTES		6 134 125,20 €	5 743 175,79 €	6 317 018,07 €	

RAPPEL DU TOTAL DES DEPENSES

6 317 018,07 €

AUTOFINANCEMENT DEGAGE

4 952 379,13 €

AUTOFINANCEMENT 2021 AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 364 638,94 €

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE



COMMUNE DE MERVILLE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

Chap. Article	LIBELLES DES CHAPITRES ET ARTICLES	REALISATIONS 2019	REALISATIONS 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES		152 359,58 €	209 667,01 €	300 000,00 €	
022	Dépenses Imprevues	152 359,58 €	209 667,01 €	300 000,00 €	
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT -		900 000,00 €	933 403,00 €	1 364 638,94 €	
023	Virement à la section d'investissement	900 000,00 €	933 403,00 €	1 364 638,94 €	
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL -		957 441,63 €	794 588,71 €	846 950,00 €	
6042	Achat de prestations de service	257 462,58 €	192 733,70 €	270 400,00 €	
60511	Eau et Assainissement	26 961,90 €	19 903,06 €	22 000,00 €	
60512	Electricité - gaz	169 625,88 €	142 663,61 €	160 000,00 €	
60513	Chauffage urbain	17 575,42 €	12 249,85 €	16 000,00 €	
60621	Combustibles	266,92 €	0,00 €	0,00 €	
60622	Carburants	11 137,92 €	5 502,20 €	8 000,00 €	
60623	Alimentation	13 395,30 €	5 947,64 €	15 700,00 €	
60624	Produits de traitement	317,16 €	0,00 €	0,00 €	
60628	Pharmacie	1 652,72 €	2 328,49 €	3 200,00 €	
60631	Produits d'entretien	15 145,20 €	17 669,36 €	19 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	49 389,15 €	26 915,95 €	56 100,00 €	
60636	Vêtements de travail	6 150,59 €	4 715,64 €	5 650,00 €	
6064	Fournitures administratives	11 145,68 €	11 469,37 €	8 800,00 €	
6065	Livres disques cassettes	0,00 €	500,85 €	6 000,00 €	
6067	Fournitures scolaires	16 632,39 €	16 690,99 €	17 500,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	7 661,86 €	3 000,00 €	
611	Contrats de prestation de service	210,40 €	0,00 €	0,00 €	
6122	Crédit-bail Immobilier	1 514,70 €	2 430,00 €	3 200,00 €	
6132	Locations Immobilières	3 631,52 €	1 112,12 €	600,00 €	
6135	Locations mobilières	32 079,29 €	33 319,80 €	39 000,00 €	
61521	Entretien de terrains	60 343,61 €	36 980,96 €	53 000,00 €	
615221	Entretien de bâtiments publics	48 790,83 €	21 015,54 €	15 000,00 €	
615231	Entretien des voiries	5 606,51 €	5 345,56 €	5 000,00 €	
615232	Entretien des réseaux	6 367,74 €	496,00 €	5 000,00 €	
61551	Entretien de matériel roulant	19 463,34 €	8 220,03 €	7 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 487,37 €	7 751,19 €	5 500,00 €	
6156	Maintenance	60 553,05 €	63 000,71 €	65 000,00 €	
6161	Primes d'assurances multirisques	20 982,87 €	19 526,89 €	37 100,00 €	
6168	Primes d'assurances autres	681,32 €	2 583,02 €	3 000,00 €	
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6182	Documentation générale et technique	528,08 €	1 074,23 €	950,00 €	
6184	Vers. à des organismes de formation	615,00 €	3 820,00 €	4 000,00 €	
6188	Autres frais divers	1 725,60 €	7 463,14 €	7 500,00 €	
6225	Indemnités au Comptable et aux régisseurs	861,97 €	0,00 €	0,00 €	
6226	Honoraires	29 212,90 €	14 885,41 €	15 000,00 €	
6228	Divers	642,70 €	191,97 €	300,00 €	
6231	Annonces et Insertions	2 396,02 €	906,94 €	5 000,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	12 835,88 €	18 326,26 €	18 600,00 €	
6236	Catalogues et Imprimés	1 080,00 €	0,00 €	0,00 €	
6238	Merville actualités	7 557,52 €	5 320,70 €	6 000,00 €	
6247	Transports collectifs	3 227,50 €	858,10 €	3 800,00 €	
6251	Voyages et déplacements	469,90 €	37,00 €	50,00 €	
6256	Frais de missions	553,41 €	484,88 €	500,00 €	
6257	Réceptions	3 047,63 €	1 537,85 €	200,00 €	
6261	Frais d'affranchissements	8 780,96 €	8 428,51 €	8 500,00 €	
6262	Frais téléphoniques	17 246,76 €	21 343,64 €	2 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	190,09 €	0,00 €	0,00 €	
6281	Concours divers	1 748,95 €	1 428,50 €	1 700,00 €	
62876	GFP de rattachement	0,00 €	35 340,00 €	20 000,00 €	
6288	Sorties - activités	1 594,40 €	2 147,19 €	500,00 €	
63512	Taxes foncières	2 555,00 €	2 260,00 €	2 600,00 €	
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL -		2 862 726,52 €	2 826 569,96 €	2 966 000,00 €	
6332	Cotisations Versées au FHAL	8 361,86 €	8 284,36 €	9 000,00 €	
6336	Cotisations CHEPT et Centre Gestion	33 218,39 €	30 604,82 €	36 000,00 €	
6338	Autres Impôts et taxes sur rémunérations (CSA)	8 640,91 €	5 042,84 €	5 500,00 €	
64111	Rémunération Personnel Titulaire	1 128 629,32 €	1 049 587,17 €	1 115 000,00 €	
64118	Autres indemnités	261 714,87 €	249 055,91 €	250 000,00 €	
64131	Rémunération Personnel Non Titulaire	518 633,58 €	586 771,53 €	578 000,00 €	
64138	Autres Indemnités	50 756,58 €	67 200,78 €	74 000,00 €	
64162	Rémunération des emplois d'avenir	15 221,48 €	0,00 €	0,00 €	
6417	Rémunération des apprentis	0,00 €	6 274,44 €	19 000,00 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	341 298,32 €	351 331,53 €	370 000,00 €	
6453	Cotisations aux Caisses de Retraite	369 750,43 €	352 565,14 €	381 000,00 €	
6454	Cotisations aux Assedic	23 585,07 €	26 353,79 €	27 000,00 €	
6455	Cotisation pour assurance du personnel	66 956,46 €	67 035,45 €	71 000,00 €	
6456	Cotisation FNC SFT	4 959,00 €	4 354,00 €	5 000,00 €	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €	97,88 €	400,00 €	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 321,65 €	4 060,65 €	4 600,00 €	
6475	Médecine du Travail	14 265,60 €	7 007,00 €	7 500,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses CNAS	12 213,00 €	11 942,67 €	13 000,00 €	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS -		343 247,97 €	228 550,36 €	229 679,13 €	
675	Valeur comptable des Immobilisations cédées	611,33 €	0,00 €	0,00 €	
6761	Différences sur réalisations transférées	109 388,67 €	0,00 €	0,00 €	
6811	Dotations aux amortissements	229 427,97 €	224 730,36 €	225 859,13 €	
6862	Dotation aux amortissements des charges financières	3 820,00 €	3 820,00 €	3 820,00 €	
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE -		508 127,93 €	363 506,70 €	434 750,00 €	
6531	Indemnités aux Elus	90 737,71 €	85 478,36 €	76 600,00 €	
6532	Frais de Missions Elus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6533	Cotisations Retraite Elus	3 950,76 €	3 729,19 €	3 250,00 €	
6534	Cotisations de sécurité sociale élus	7 046,05 €	7 331,29 €	8 100,00 €	
6535	Frais de formation des Elus	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	
65372	Cotisations fonds allocation de fin de mandat	0,00 €	96,13 €	100,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	939,63 €	2 753,44 €	3 000,00 €	
6542	Créances éteintes	2 913,55 €	2 039,51 €	3 000,00 €	
6553	Service d'incendie	39 125,46 €	39 516,71 €	39 800,00 €	
65541	Contribution au fonds de compensation des charges	1 250,36 €	0,00 €	0,00 €	
65548	Autres contributions	109 243,31 €	53 469,44 €	1 300,00 €	
6558	Autres contributions obligatoires (SPA, SACPA...)	6 762,72 €	8 185,66 €	70 000,00 €	
657362	Subvention CCAS	164 000,00 €	89 000,00 €	150 000,00 €	
6574	Subventions aux Associations	82 157,00 €	71 905,00 €	67 000,00 €	
65888	Charges diverses de gestion courante	1,37 €	1,97 €	0,00 €	
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES -		80 326,45 €	70 384,11 €	70 000,00 €	
66111	Intérêts des emprunts	85 464,12 €	75 751,68 €	70 000,00 €	
66112	Intérêts courus non échus (ICNE)	-5 137,67 €	-5 367,57 €	0,00 €	
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES -		14 412,48 €	937,16 €	1 000,00 €	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	48,00 €	0,00 €	0,00 €	
6714	Bourses et prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	90,00 €	0,00 €	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 523,00 €	907,16 €	1 000,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	12 841,48 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS -		0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	
6815	Dot. Provisions pour risques et charges fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	
6816	Dot. aux provisions pour dépréciations des Immob.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAUX DEPENSES	4 766 282,98 €	4 284 597,00 €	6 317 018,07 €	

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

COMMUNE DE MERVILLE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES -

Chap. Article	LIBELLES DES CHAPITRES ET ARTICLES	REALISATIONS 2019	REALISATIONS 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
CHAPITRE 002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES -					
002	Excedents anterieurs reportés	476 825,52 €		465 177,10 €	
CHAPITRE 021 - VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT -					
021	Virement fonctionnement	900 000,00 €	933 403,00 €	1 364 638,94 €	
CHAPITRE 010 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES -					
10222	FCTVA	343 316,76 €	738 735,87 €	300 000,00 €	
10223	TILE	156 807,61 €	47 520,74 €	150 000,00 €	
10226	Taxe d'aménagement	0,00 €	5 671,00 €	0,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	186 509,15 €	227 913,76 €	150 000,00 €	
CHAPITRE 013 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT -					
1321	Etat	0,00 €	457 630,37 €	0,00 €	
1322	Etat	162 371,40 €	430 386,12 €	0,00 €	
1322	région	70 681,00 €	0,00 €	0,00 €	
1323	Département	1 690,40 €	179 872,00 €	0,00 €	
1341	DETR	90 000,00 €	179 833,12 €	0,00 €	
1341	DETR	0,00 €	70 681,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS -					
1641	Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	
1644	Emprunts assortis d'une option ligne de trésorerie	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	
1645	Remboursement temporaire emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 024 - PRODUITS DES CESSIONS -					
024	Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS -					
028	Amortissements biens	343 247,97 €	228 550,36 €	229 679,13 €	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	339 427,97 €	224 730,36 €	225 859,13 €	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES -					
041	Opérations patrimoniales	3 820,00 €	3 820,00 €	3 820,00 €	
CHAPITRE 458204 - VOIRIE -					
458204	Dos d'âne RD 65	254 173,55 €	184 730,50 €	0,00 €	
		8 931,60 €	0,00 €	0,00 €	
		8 931,60 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAUX RECETTES		1 112 041,28 €	1 582 402,85 €	6 859 495,17 €	

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

COMMUNE DE MERVILLE

BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES -

Chap. Article	LIBELLES DES CHAPITRES ET ARTICLES	REALISATIONS 2019	REALISATIONS 2020	BP 2021	OBSERVATIONS
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES -					
020	Depenses imprévues	151 713,00 €	285 863,40 €	300 000,00 €	
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION -					
001	Solde d'exécution	0,00 €	296 970,62 €	326 877,02 €	
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS -					
040	Opérations d'ordre	22 326,90 €	3 890,67 €	7 028,28 €	
CHAPITRE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES -					
041	Opérations patrimoniales	254 173,55 €	184 750,50 €	0,00 €	
CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES -					
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	26 567,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 013 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT -					
1311	Etat	0,00 €	70 681,00 €	0,00 €	
CHAPITRE 2021/23 - IMMOBILISATIONS INCORPORABLES, CORPORELLES, EN COURS -					
	Opération 11 Mobilier écoles	125 771,66 €	1 098 074,54 €	5 962 907,44 €	
	Opération 12 Place de la République	0,00 €	10 747,58 €		
	Opération 13 Plantations	0,00 €	0,00 €		
	Opération 14 Equipements associatifs	6 485,91 €	2 438,00 €		
	Opération 16 Matériels informatiques	8 063,67 €	21 100,11 €		
	Opération 17 Matériel services techniques	212,40 €	0,00 €		
	Opération 18 PLU	2 904,00 €	7 920,00 €		
	Opération 21 Signalisations	232,87 €	0,00 €		
	Opération 27 Mobilier urbain	0,00 €	0,00 €		
	Opération 30 Mairie	0,00 €	2 148,00 €		
	Opération 44 Travaux patrimoine communal	19 210,56 €	0,00 €		
	Opération 50 Acquisition de terrains	0,00 €	0,00 €		
	Opération 56 Salle polyvalente	0,00 €	8 645,16 €		
	Opération 58 Bibliothèque	1 997,09 €	1 413,31 €		
	Opération 59 Pool routier	74 310,73 €	74 310,73 €		
	Opération 62 Cimetière	0,00 €	8 350,00 €		
	Opération 70 Eglise	47 512,13 €	4 379,00 €		
	Opération 71 Etudes	644,59 €	42 000,00 €		
	Opération 72 Economies d'énergie	0,00 €	0,00 €		
	Opération 73 Alarmes	0,00 €	0,00 €		
	Opération 76 Salle multiculturelle	945 447,15 €	805 917,01 €		
	Opération 77 Groupe scolaire Georges Brassens	4 080,00 €	12 965,00 €		
	Opération 79 Ad'ap	0,00 €	0,00 €		
	Opération 80 Police municipale	7 945,23 €	615,60 €		
	Opération 81 SEI	28 668,40 €	3 389,00 €		
	Opération 82 Bouleodrome	0,00 €	0,00 €		
	Opération 84 Nouveau groupe scolaire	0,00 €	91 737,04 €		
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES -					
1641	Emprunts en cours	251 646,32 €	254 932,54 €	248 582,43 €	
16873	Départements	249 913,32 €	253 179,20 €	248 582,43 €	
CHAPITRE 26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS -					
261	Titres de participation	1 733,00 €	1 753,34 €	0,00 €	
CHAPITRE 48810 - VOIRIE -					
48810	Travaux de voirie	0,00 €	0,00 €	14 100,00 €	
		57 637,26 €	0,00 €	0,00 €	
		57 637,26 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAUX DEPENSES	1 885 837,42 €	1 909 279,87 €	6 859 495,17 €	

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

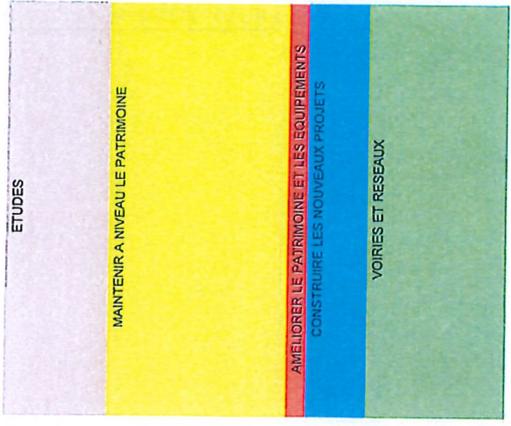
Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT MERVILLE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DEPENSES												
Opération 71 études	644,59	42.000	97.500	68.750	68.750	5.000	13.000	0	30.000	20.000	0	0
Opération 18 PLU	2.904,00	7.920	12.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 71 études accompagnement projet	0	0	10.000	15.000	5.000	5.000	0	0	0	0	0	0
Opération 62 étude cimetièrre	0	0	5.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	3 548,59	49 920	124 500	83 750	73 750	10 000	13 000	0	30 000	20 000	0	0
Opération 30 Mairie	0	2.148	20.600	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
Opération 77 Groupe scolaire Georges Brassens	4.080	12.963	14.300	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Opération 70 Eglise	47.512,13	4.379	93.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Opération 56 Salle polyvalente	0	8.646,16	220.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Opération 57 Stade	0	0	0	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
Opération 78 Tennis	0	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Opération 82 Bouleodrome	19.177,58	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Opération 44 Travaux divers patrimoine	19.210,56	0	73.450	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
SOUS-TOTAL	89 980,27	28 136,16	421 350	37 000	37 000,00							
Opération 79 Accessibilité handicapés	0	0	88.400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 11 Mobilier écoles	135 771,66	10 747,58	7 020	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Opération 14 Mobilier associatif	6 488,91	2 438	14 150	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Opération 16 Matériel informatique	8 063,67	21 406	12 040	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Opération 17 Matériel services techniques	212,40	0	28 250	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Opération 21 Signalisations	232,87	0	10 600	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Opération 27 Mobilier urbain	0	0	2 500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Opération 30 Equipements police municipale	7 945,33	685,60	10 800	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Opération 81 Equipements SEI	29 782,40	3 389	5 100	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Opération 72 Performances énergétiques	0	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Opération 73 Alarmes	0,00	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Imprevus	0	0	0	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
SOUS-TOTAL	278 494,24	38 596,18	195 500	160 400	82 000							
Opération 76 Salle culturelle	925 155,57	805 917,01	183 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 38 Bibliothèque	1 997,09	1 413,31	580 000	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Opération 12 Halle couverte/Places de la République	0	0	170,76	0	0	250 000	0	0	0	0	0	0
Opération 77 Groupe scolaire Georges Brassens	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	500 000	0
Opération 62 Cimetière d'Embrusq + centre-ville	0	8 350	10 900	120 000	145 000	0	20 000	0	0	50 000	0	0
Opération 50 Reserves foncières	0	0	300 000	0	0	0	0	400 000	0	0	0	0
Opération 84 Groupe scolaire LARTIGUE	0	91 737	4 500 000	100 000	0	0	0	0	700 000	700 000	0	0
Opération 86 Plateaux sportifs	0	0	0	0	650 000	650 000	0	0	1 200 000	1 200 000	500 000	500 000
Opération 85 Salle omnisports LARTIGUE	0	0	10 000	270 000	1 750 000	1 750 000	0	0	0	0	0	0
Maison des sports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216 000	0	0
Bouleodrome couvert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0
Aides et ajustements programmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	927 152,66	907 417,36	5 584 071	640 000	2 545 000	2 400 000	2 700 000	400 000	1 900 000	3 466 000	1 000 000	500 000
Voiries, réseaux, urbanisation	57 637,26	0	12 000	960 000	50 000	50 000	50 000	310 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Pool routier	74 310,73	74 310,73	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
SOUS-TOTAL	131 947,99	74 310,73	87 000	1 035 000	125 000	125 000	125 000	385 000	125 000	125 000	125 000	125 000
TOTAL TTC	1 331 123,65	1 098 380,43	6 412 421	1 956 150	2 862 750	2 654 000	527 000	904 000	2 174 000	2 730 000	1 604 000	1 104 000
Remboursement emprunts	249 913,32	254 933	249 000	350 000	350 000	350 000	300 000	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Opérations (fiches)	1 331 123,65	1 098 380,43	6 412 421	1 956 150	2 862 750	2 654 000	527 000	904 000	2 174 000	2 730 000	1 244 000	744 000
Dépenses imprévus	151,713	285 863,40	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
TOTAL GENERAL	1 732 749,97	1 659 176,37	6 851 421	2 506 150	3 412 750	3 204 000	1 027 000	1 264 000	2 554 000	3 090 000	1 604 000	1 104 000
RECETTES												
Virement section de fonctionnement	900 000	933 403	1 300 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Cessions	0	0	1 665 000	0	1 000 000	0	0	0	0	0	500 000	500 000
Subventions	162 371,40	430 386	1 810 000	600 000	600 000	600 000	300 000	100 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Emprunts	0	0	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FCVA + TA	343 316,76	281 106	380 000	1 250 000	670 000	630 000	285 000	350 000	550 000	650 000	400 000	320 000
Amortissement	343 247,97	228 550	225 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000	230 000
TOTAL GENERAL	1 405 688,16	1 873 445	8 380 000	3 080 000	3 500 000	2 460 000	1 815 000	1 680 000	2 380 000	2 480 000	2 730 000	2 650 000
TOTAL	-327 061,81	234 269	1 518 579	573 850	87 250	-744 000	788 000	416 000	-154 000	-610 000	1 126 000	1 546 000



Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le 01/03/2021



ID : 031-213103419-20210226-2021_006PJ-DE